



République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

**AN 2026  
26-048**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille VINGT-SIX, le 15 avril à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence, de Madame Virginie MEUNIER, Maire d'Aubergenville.**

### **Présents :**

Mme Virginie MEUNIER, M. Mario MANCUSO, Mme Fabienne PAULIN, M. Dimitri MENDY, Mme Laurence DENAND, M. Carlos SOARES, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Hervé RIOU, Mme Anaïs MASIDI, M. Mohamed ZERKOUN, Mme Valérie MASSICOT, M. Ali HADIK, Mme Nathalie COLAS, M. Lionel LECLER, Mme Lauren FERREIRA DOS SANTOS, M. Jérémy LEFEBVRE, Mme Élodie MACHADO, M. Dominique SMITTARELLO, Mme Mathilde BLACHE-MINDET, M. Mougwana AHMADA DJAE, M. Grégory BRACCIALE, M. Joël DANIEL, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Sandrine ZELLER-BAS, M. Guillaume BASSET, Mme Marie-France PLANCHON, M. Philippe DEFOSSE-HORRIDGE

### **Absents ayant donné procuration :**

M. Gilles LÉCOLE, procuration à Élodie MACHADO  
Mme Sophie PRIMAS, procuration à Virginie MEUNIER  
Mme Claudine ARNOUD, procuration à Hervé RIOU  
Mme Sophie DELAISSE, procuration à Dimitri MENDY  
M. Jean-Yves SAUVÉ, procuration à Thierry MONTANGERAND

**M. Gilles LÉCOLE, élu intéressé à l'affaire ne prend part au vote**

**M. Ali HADIK est élu secrétaire de séance**

### **DATE DE LA CONVOCATION :**

8/04/2026

### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice	33
Présents	28
Votants	32

### **DATE D'AFFICHAGE :**

8/04/2026

**OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AUBERGENVILLE ET LE SYNDICAT MIXTE SEINE OUEST (SMSO) POUR LA GESTION, LE PILOTAGE ET L'ENTRETIEN DU BAC DE FRANCHISSEMENT DE LA SEINE EN CIRCULATIONS DOUCES**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-078-217800291-20260415-DEL26\_048-D

Considérant la proposition de cession faite par le Syndicat Mixte Seine Ouest d'acquérir les équipements nécessaires au permettant le fonctionnement du bac traversier sur la Seine entre la ville d'Aubergenville et Juziers, un bateau à passagers de 12 places, le "Gerris" et les embarcadères situés de chaque côté de la Seine.

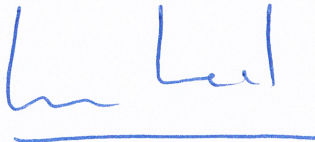
Considérant que dans l'attente de la finalisation de la procédure d'acquisition, il convient de fixer par convention, les modalités de mise à disposition du bateau et de l'embarcadère côté Aubergenville, comprenant la gestion, le pilotage et le financement de leur entretien.

Considérant la convention de partenariat entre la commune d'Aubergenville et le SMSO annexée.

*Ayant entendu l'exposé de Monsieur Mohamed ZERKOUN, adjoint au Maire en charge du cadre de vie*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (32 voix Pour)**

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** les termes de la convention de partenariat entre la commune d'Aubergenville et le SMSO
- **ARTICLE 2 : AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer tous les documents afférents à cette convention de partenariat.



Ali HADIK,  
Secrétaire de séance

*Fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme au registre*



Virginie MEUNIER,  
Maire d'Aubergenville

AUBERGENVILLE (Yvelines)  
Certifié exécutoire le présent acte transmis à  
M. le Sous-Préfet le 20/04/26

Et publié le 20/04/26



Virginie MEUNIER,  
Maire d'Aubergenville

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2026

Application agréée E-legalite.com